

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU**  
**MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,**  
**DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

**DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE PROJET DE MODIFICATION  
DES LIMITES DU PARC NATIONAL DU FJORD-DU-SAGUENAY**



**PARC NATIONAL DU FJORD-DU-SAGUENAY**  
**UN AGRANDISSEMENT QUI BONIFIE**  
**LES LIMITES DU PARC ACTUEL**

Mai 2013

**PAR**



**Nature Québec, 2013 (mai).**

***Parc national du Fjord-du-Saguenay. Un agrandissement qui bonifie les limites du parc actuel.*** Mémoire présenté au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans le cadre des audiences publiques sur le projet de modification des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay, 7 p.

**Rédaction**

Sophie Gallais, chargée de projet Aires protégées

**Crédits photographiques (page couverture)**

© 2009, Denis Chabot, *Le monde en images*, CCDMD.

© 2009, Denis Chabot, *Le monde en images*, CCDMD.

ISBN 978-2-89725-026-3 (document imprimé)

ISBN 978-2-89725-027-0 (document PDF)

© Nature Québec, 2013

870, avenue De Salaberry, bureau 207, Québec (Québec) G1R 2T9

## Table des matières

<b>SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>IV</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>AJOUTS AU PARC .....</b>	<b>3</b>
<b>LES DUNES DE TADOUSSAC : UN AJOUT INCONTOURNABLE .....</b>	<b>4</b>
<b>LES RETRAITS .....</b>	<b>6</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>7</b>

## SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

---

**Recommandation 1** | Nature Québec appuie l'ensemble des propositions d'agrandissements et demande à ce que le secteur de Cap-Trinité demeure à l'intérieur des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay.

**Recommandation 2** | Nature Québec appuie l'ensemble des propositions d'ajouts au parc national du Fjord-du-Saguenay, considérant qu'il s'agit de gains importants pour la conservation.

**Recommandation 3** | Nature Québec est d'avis que l'ajout des dunes de Tadoussac (2,9 km<sup>2</sup>) au parc national du Fjord-du-Saguenay pourra permettre de préserver une biodiversité d'intérêt tout en mettant en valeur ce territoire d'importance sur le plan culturel. Il faudra toutefois demeurer vigilant afin de préserver l'intégrité de ce site.

**Recommandation 4** | Nature Québec recommande de maintenir le territoire du cap Trinité, appartenant à la Société historique du Saguenay, à l'intérieur des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay. Si les négociations échouent, Nature Québec demande au gouvernement du Québec d'exproprier la Société historique du Saguenay.

**Recommandation 5** | À l'exception du secteur de Cap-Trinité, Nature Québec est d'avis que les territoires proposés en réduction au parc national du Fjord-du-Saguenay devraient être soustraits.

# INTRODUCTION

---

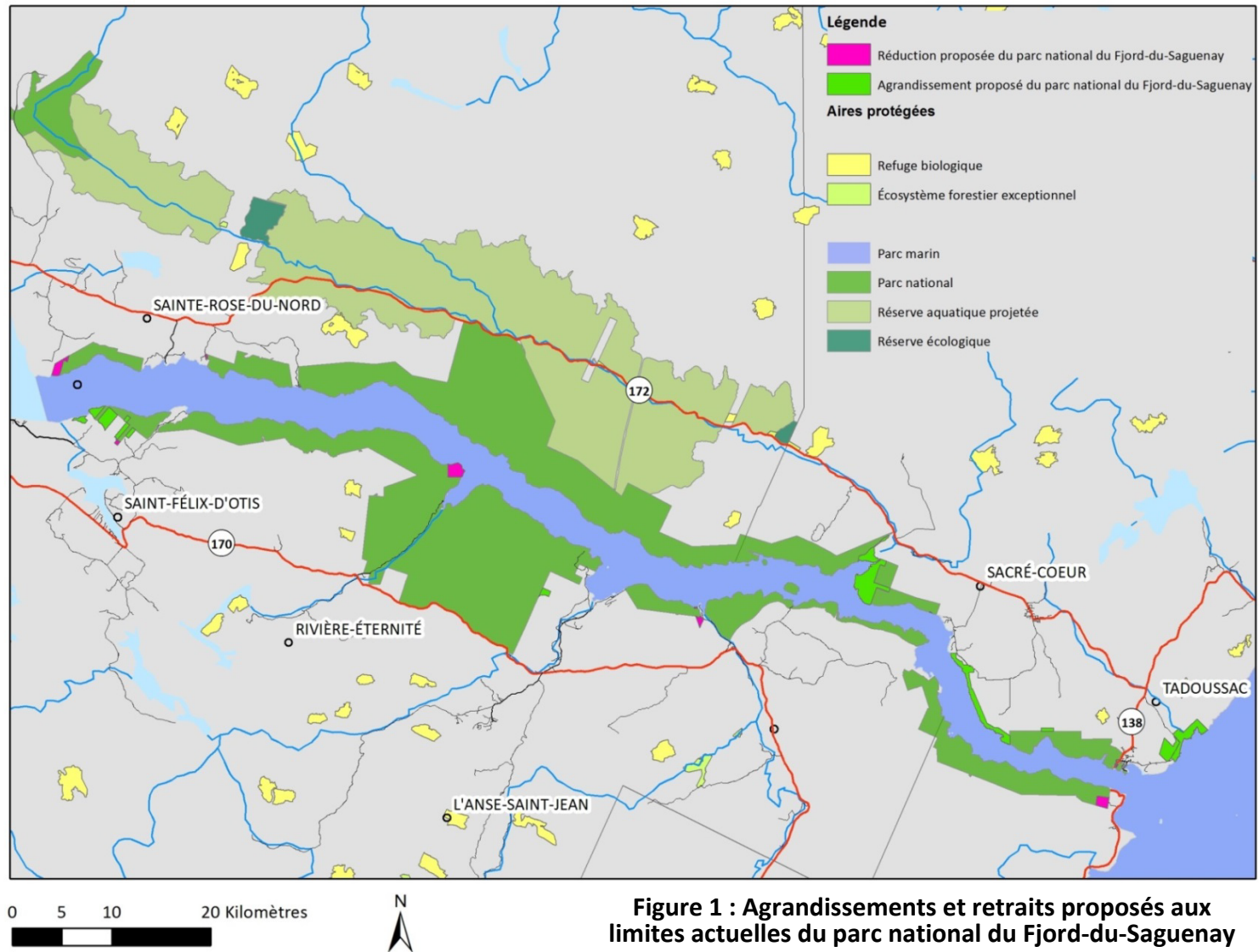
Le parc national du Fjord-du-Saguenay est un joyau du patrimoine naturel québécois. Créé en 1983, il permet de protéger un élément représentatif de la région naturelle du fjord du Saguenay et de mettre en valeur des paysages somptueux.

La présente consultation publique revoit les limites de ce parc national en proposant des agrandissements totalisant 12,9 km<sup>2</sup> et des retraits d'une superficie cumulative de 2,5 km<sup>2</sup>. Globalement, le parc serait donc agrandi de 10,4 km<sup>2</sup>.

Nature Québec félicite le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour les propositions d'agrandissements soumises à la consultation. Par contre, concernant les retraits, nous demandons que le secteur de Cap-Trinité demeure à l'intérieur des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay. Ainsi, le parc serait agrandi de 11,34 km<sup>2</sup>.

## RECOMMANDATION 1

Nature Québec appuie l'ensemble des propositions d'agrandissements et demande à ce que le secteur de Cap-Trinité demeure à l'intérieur des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay.



## AJOUTS AU PARC

Des ajouts totalisant 12,9 km<sup>2</sup> sont proposés par le MDDEFP pour agrandir le parc. Ces ajouts permettraient ainsi d'atteindre plusieurs objectifs :

- Inclure le secteur des Dunes-de-Tadoussac, qui présente un intérêt au niveau de la biodiversité ainsi que sur le plan historique et culturel. Une partie de ces dunes a d'ailleurs été donnée au gouvernement du Québec par M. Colin John G. Molson afin d'être intégrée au parc national.
- Intégrer le secteur de La-Baie-Sainte-Catherine à l'intérieur du parc, considérant que ces terrains ont été acquis dans le passé et que des infrastructures reliées au parc sont déjà présentes (centre de découverte et de services, etc.).
- Prolonger l'actuel sentier du Fjord en intégrant des terrains acquis dans la municipalité de Sacré-Cœur.
- Bonifier la configuration des limites du parc dans son extrémité sud-ouest (anse à la Croix).
- Intégrer une partie du sentier des Chutes à l'intérieur du parc national.

Localisation	Municipalité	Superficie (ha)
Baie-Sainte-Marguerite	Sacré-Cœur	485,5
Dunes de Tadoussac	Tadoussac	287,6
Sentier le Fjord	Sacré-Cœur	269,2
Anse à la Croix	Saint-Félix-d'Otis	222,6
Sentier des Chutes	L'Anse-Saint-Jean	25,7
	<b>Total</b>	<b>1290,6</b>

### RECOMMANDATION 2

Nature Québec appuie l'ensemble des propositions d'ajouts au parc national du Fjord-du-Saguenay, considérant qu'il s'agit de gains importants pour la conservation.

## LES DUNES DE TADOUSSAC : UN AJOUT INCONTOURNABLE

---

Les terrasses marines de Tadoussac, mieux connues sous le nom de dunes, constituent un paysage exceptionnel, particulièrement important à intégrer au parc national du Fjord-du-Saguenay.

Elles présentent plusieurs intérêts en ce qui a trait à la biodiversité. Tout d'abord, elles abritent deux espèces floristiques rares dans la région, le carex des glaces (*Carex glacialis*) et le carex de Bigelow (*Carex bigelowii*).

En ce qui concerne le carex des glaces, seules trois occurrences sont connues dans le sud du Québec. Ces populations sont menacées. La plus viable de ces trois occurrences est celle de Tadoussac (moins de 100 individus). Plusieurs menaces pèsent sur cette population, notamment le passage des véhicules tout terrain<sup>1</sup>. Pourtant l'occurrence de Tadoussac constitue la limite sud de sa répartition sur le continent nord-américain, ce qui lui confère une très grande valeur de conservation.

Pour ce qui est du carex de Bigelow, il est important de mentionner que, dans la région, il a été recensé sur seulement un ou deux sommets le long du Saguenay et dans les monts Valin<sup>2</sup>. Sa présence sur les dunes est donc remarquable.

D'un point de vue ornithologique, les dunes présentes également un grand intérêt. En effet, leur position géographique et la configuration en font un site stratégique pour l'observation des oiseaux. On peut d'ailleurs y apercevoir la nyctale de Tengmalm. Il est important de mentionner que ce site est considéré comme un des 10 lieux ornithologiques d'exception présentant un potentiel touristique élevé au Québec.

De plus, le secteur des dunes de Tadoussac constitue un attrait sur le plan culturel. En effet, l'existence de ces dunes, telles qu'on les connaît aujourd'hui, résulte de l'interaction passée entre l'humain et le territoire. La coupe des pinèdes, suivie de l'exploitation agricole de ces terrains ont conduit à la désertification de ce milieu unique. Des vestiges de cette histoire sont encore présents, notamment la présence de fours à chaux utilisés par les agriculteurs du hameau du Moulin à Baude. L'histoire de Tadoussac pourra donc être mise en valeur par l'intégration des dunes au parc national et par les activités proposées.

Considérant l'importance de ce secteur pour la population locale, Nature Québec accueille très favorablement le fait que l'accès aux dunes de Tadoussac demeurera gratuit pour tous les résidents de Tadoussac, conformément à la volonté de Colin John G. Molson lorsqu'il a donné certains de ses terrains

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, n.d. « Carex des glaces ». Fiche *Espèce menacée au Québec*. [En ligne.] [http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/carex\\_glaces/Carex-glaces-fiche.pdf](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/carex_glaces/Carex-glaces-fiche.pdf)

<sup>2</sup> Lavoie, Nancy, 2012. Le carex des glaces : un enjeu de conservation. *Parcs Québec Conservation*, Sépaq. [En ligne.] <http://www.sepaq.com/parcs-quebec/blogue/article.dot?id=c4cd4fb6-81a4-4dfd-8c9a-9e8abc0e97c9>

au gouvernement du Québec pour la création d'un parc. De surcroît, la limite nord du secteur des dunes a été déterminée de façon à exclure le principal sentier de motoneiges et de véhicules tout terrain. Ainsi, l'ajout du secteur des dunes se fait en prenant en considération au mieux les utilisateurs du milieu. La municipalité de Tadoussac et la MRC sont d'ailleurs favorables à cet ajout.

Afin de préserver l'intégrité écologique du secteur des dunes, et plus largement du parc national, une attention particulière devra toutefois être portée aux activités et aux développements présents en périphérie du parc. Considérant que le gouvernement du Québec est propriétaire de certains terrains, il serait important de s'assurer qu'advenant la rétrocession de ces terrains à la municipalité un zonage municipal de préservation soit maintenu.

Aussi, il pourrait être intéressant d'évaluer la possibilité d'aménager un site spécifique sur les rives des dunes, de façon à canaliser les embarcations nautiques et ainsi mieux préserver le milieu.

### RECOMMANDATION 3

Nature Québec est d'avis que l'ajout des dunes de Tadoussac (2,9 km<sup>2</sup>) au parc national du Fjord-du-Saguenay pourra permettre de préserver une biodiversité d'intérêt tout en mettant en valeur ce territoire d'importance sur le plan culturel. Il faudra toutefois demeurer vigilant afin de préserver l'intégrité de ce site.

## LES RETRAITS

---

Plusieurs terrains pourraient être retranchés des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay. La plupart de ces retraits sont souhaitables afin de mieux coïncider avec la vocation des parcs nationaux.

En effet, un parc national est un territoire dont *l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive.*

Ainsi Nature Québec considère que les territoires situés dans le cœur de la municipalité de Tadoussac, des secteurs nécessitant des ajustements techniques, ainsi que certains terrains privés inclus par erreur dans le parc doivent être retirés des limites du parc national. Ces erreurs du passé doivent en effet être corrigées.

Toutefois, le terrain du cap Trinité (87 ha), appartenant à la Société historique du Saguenay, devrait rester à l'intérieur des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay. Ce terrain, d'une superficie de 87 ha, est complètement enclavé à l'intérieur du parc et n'est accessible que par un sentier aménagé et entretenu par la Sépaq. Il donne accès à la statue Notre-Dame-du-Saguenay, laquelle est inscrite au registre du patrimoine culturel.

Le terrain a été acquis par la Société historique du Saguenay pour la modique somme de 10 \$. Il serait donc important que les négociations entre le MDDEFP et la Société historique du Saguenay se poursuivent et aboutissent raisonnablement au maintien de ce territoire au sein du parc national. Cette conclusion serait souhaitable dans l'intérêt commun. Advenant le cas où la négociation échouerait, Nature Québec est d'avis que le gouvernement du Québec devrait avoir recours à l'expropriation.

### RECOMMANDATION 4

Nature Québec recommande de maintenir le territoire du cap Trinité, appartenant à la Société historique du Saguenay, à l'intérieur des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay. Si les négociations échouent, Nature Québec demande au gouvernement du Québec d'exproprier la Société historique du Saguenay.

### RECOMMANDATION 5

À l'exception du secteur de Cap-Trinité, Nature Québec est d'avis que les territoires proposés en réduction au parc national du Fjord-du-Saguenay devraient être soustraits.

## CONCLUSION

---

Les audiences publiques sur ce projet de modifications des limites du parc national du Fjord-du-Saguenay constituent une étape importante pour concrétiser des gains importants pour la conservation.

Nature Québec réitère son appui aux agrandissements proposés et espère que ces modifications pourront être rapidement intégrées.



**Nature Québec est un organisme national à but non lucratif (OBNL) qui regroupe plus de 5000 membres et sympathisants et 130 organismes affiliés** œuvrant à la conservation de la nature, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources. Travaillant depuis 1981 au maintien de la diversité des espèces et des écosystèmes, Nature Québec souscrit aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dont il est membre.

À ces fins, Nature Québec a constitué des commissions autour de grands thèmes intégrateurs. Ces commissions interviennent dans les domaines de l'agriculture, des aires protégées, de la biodiversité, de l'eau, de l'énergie et des changements climatiques, et de la forêt. Prônant le consensus et la vie démocratique, les commissions sont animées par un important réseau de bénévoles et de collaborateurs détenteurs d'une expertise de terrain irremplaçable, ainsi que d'universitaires et de chercheurs spécialisés, par exemple dans les domaines de la biologie, de la foresterie, de l'agronomie et des sciences de l'environnement.

Nature Québec, par son réseau d'organismes affiliés, par l'implication de ses membres et par l'expertise de son personnel, travaille concrètement à la conservation de la nature. Il intervient pour la protection des milieux naturels directement sur le terrain, par la concertation des forces vives, la sensibilisation et la formation. Il intervient également lors de la mise en œuvre de projets publics ou privés, ou lors de l'élaboration de politiques publiques et de programmes gouvernementaux d'aménagement du territoire et de conservation des ressources, par la production de mémoires, d'analyses et de rapports sur lesquels il fonde ses interventions publiques, cherchant ainsi à susciter réflexions et débats pour le bien commun.

Au cours des dernières années, Nature Québec a contribué significativement à la réforme de la loi sur les forêts, à l'agrandissement du parc des Îles-de-Boucherville, à la protection de plus de 8 % du territoire québécois, à l'obtention de l'engagement de protéger plus de 50 % du Nord québécois, dont 20 % en aires protégées d'ici 2020. Nature Québec vient d'obtenir, avec le mouvement *Sortons le Québec du nucléaire*, la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly-2 au Québec.

De plus, actuellement, Nature Québec travaille à établir un vaste réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité ; œuvre au rétablissement du caribou forestier et du carcajou ; travaille à la protection d'habitats essentiels pour les oiseaux via le programme *Zones importantes pour la conservation des oiseaux au Québec* (ZICO) ; travaille avec le milieu municipal sur l'aménagement du territoire et particulièrement sur le maintien et l'augmentation des îlots de fraîcheur en ville ; propose des solutions à l'exploitation forestière pour qu'elle respecte la capacité de renouvellement des forêts ; travaille à la protection des lacs et des cours d'eau du Québec, ainsi que des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent ; propose des solutions de remplacement afin de réduire les impacts de l'exploration et de l'exploitation énergétique sur les milieux naturels ; propose des solutions pour diminuer l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Finalement, Nature Québec soutient et outille ses membres affiliés afin d'améliorer leur capacité d'action dans leurs projets de conservation.